Ecrit par Echo du Mardi le 16 juin 2023

Sorgues : l’accès aux massifs forestiers est interdit tout l’été



Depuis ce jeudi 15 juin jusqu’au 15 septembre prochain, l’accès aux massifs forestiers ‘La Montagne’ et ‘Mourre de Sève’, à Sorgues, est interdit. Que ce soit à pied, en voiture, à vélo, ou encore à cheval. Le stationnement de tout véhicule à moteur est également prohibé aux abords de ces massifs forestiers durant la même période. Tout contrevenant s’exposera à une contravention.

Cet arrêté municipal, publié le 19 mai dernier, intervient dans une démarche de prévention d’incendie. La Ville appelle à la responsabilité individuelle, la vigilance et le civisme de chacun afin d’éviter un risque collectif. Elle rappelle également que la végétation et la biodiversité ont besoin de plusieurs décennies pour se reconstituer et se réinstaller après un incendie, et que des feux trop rapprochés peuvent entraîner une dégradation irréversible de l’écosystème.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 16 juin 2023

Pour rappel, il est interdit d'allumer un feu dans une zone à risque, d'y fumer, d'y jeter une cigarette, des mégots ou tout autre débris incandescent. Tirer un feu d'artifice sans autorisation du maire de la commune est prohibé, ainsi que le brûlage de déchets issus de débroussaillage (qui doit se faire dans le respect du Code forestier). Il n'est possible de camper que dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.

Lire également : 'Le Vaucluse prêt à affronter les incendies de l'été'

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !